

SAS IMMOBILIERE SUD ATLANTIQUE
 29, Avenue du Général De Gaulle CS41240
 87054 LIMOGES Tél. : 05.55.11.90.60
 et 10, Avenue de Verdun 79000 NIORT
 Tél. : 06.89.84.96.87
 Mail : a.savin@ptfca.fr

Commune d'ECHIRE

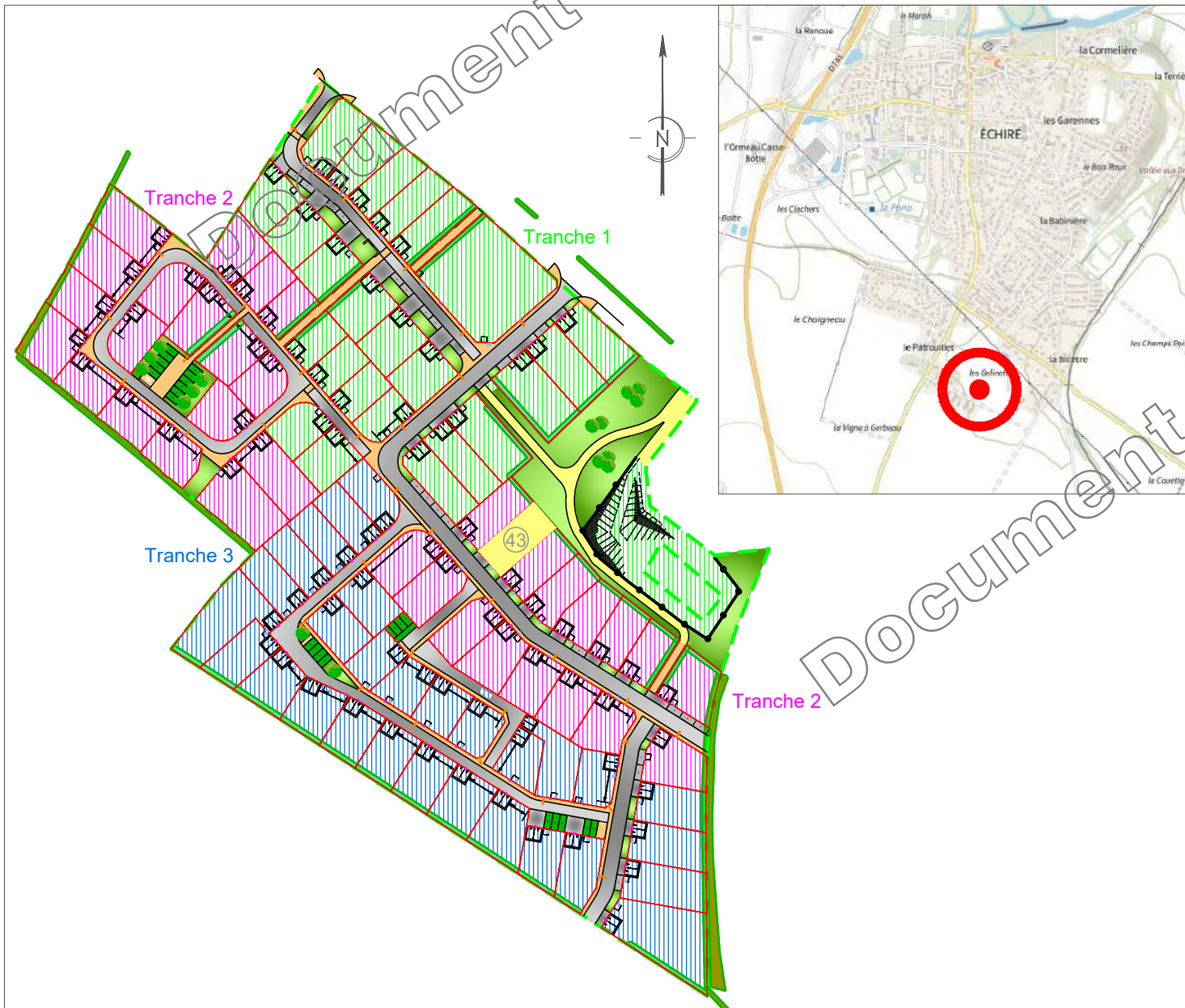
Pierres & Territoires
 de France
 Centre Atlantique PROMOTEUR - LOTISSEUR

Rue des Croisettes

LOTISSEMENT " LES VERGERS DU PATROUILLET " TRANCHE 2

Maître d'ouvrage
 " SAS IMMOBILIERE SUD ATLANTIQUE "

PLAN DE SITUATION



Permis d'aménager n° PA 79109 19 X0002 obtenu le 20 Janvier 2020
 Transfert de permis d'aménager n° PA 79109 19 X0002 T1 obtenu le 11 Mars 2020



SIT&A CONSEIL

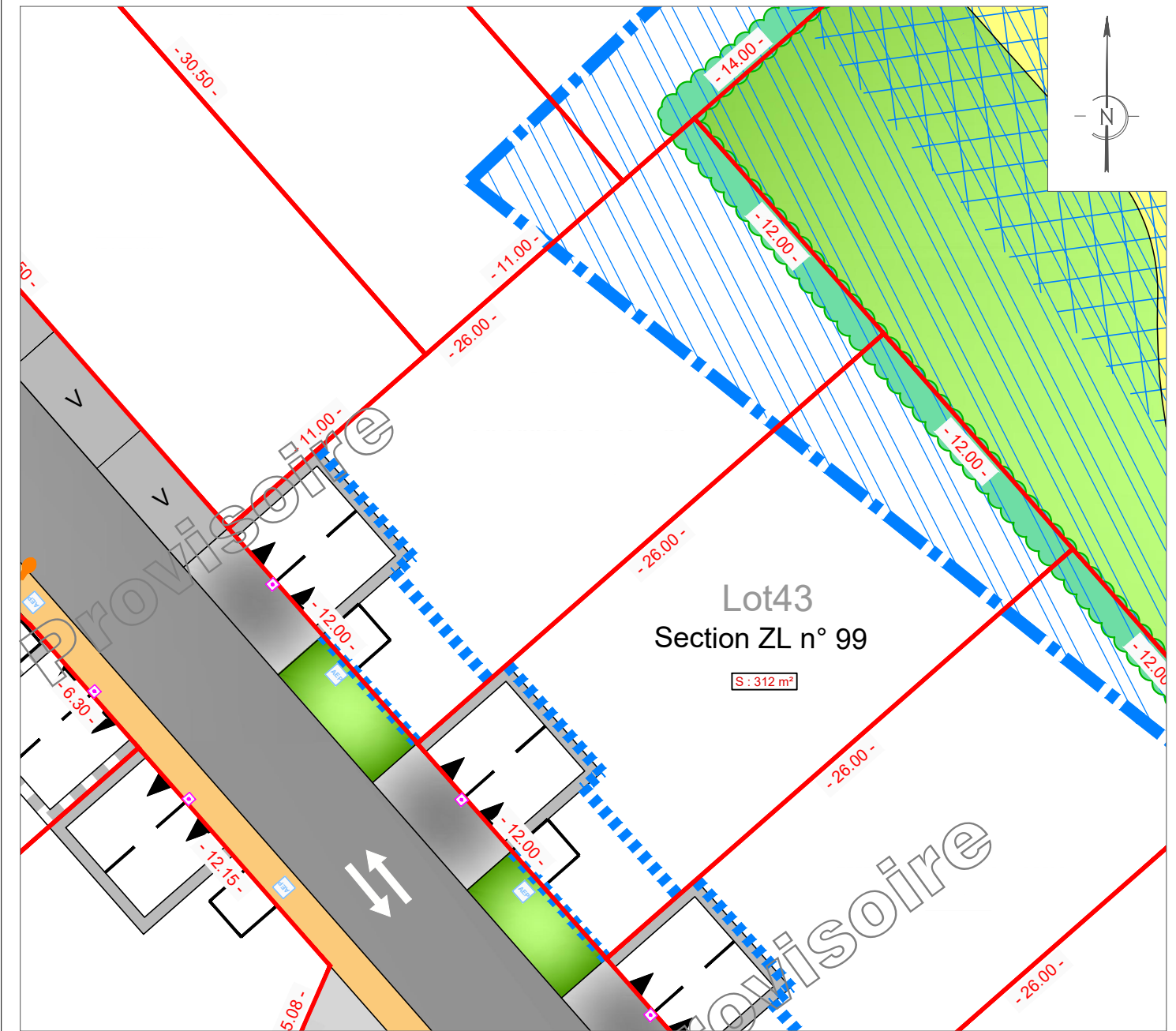
140, Avenue de Paris
 79 000 NIORT
 ☎ : 05.49.33.09.49

✉ : niort@siteaconseil.fr / Site internet : http://www.siteaconseil.fr

PLAN DE VENTE DU LOT n° 43

Echelle 1/250

Valant attestation de surface de plancher au titre de l'article R 442.11
 du code de l'urbanisme et conformément au permis d'aménager sus-mentionné



L'emplacement des branchements, plantations et équipements est indicatif. L'acquéreur devra avant toute demande de permis de construire, tenir compte de l'emplacement des réseaux sur le terrain, des implantations futures, des candélabres et des espaces verts. Les eaux pluviales seront gérées sur les parcelles via un dispositif individuel pour une période de retour de 30 ans en dimensionnement.

LEGENDE		CARACTERISTIQUES DE LA PARCELLE	
	Contour lot	SUPERFICIE DU LOT : 312 m ²	
	Lot 1	SURFACE DE PLANCHER MAXIMALE : 160 m ²	
	Numéro parcelle	REFERENCE CADASTRALE	
	Surface parcelle	SECTION : ZL n° 99	
	Cotation parcelle	Dossier : 16635	
	Emplacement théorique des énergies	Fait le : 9 février 2022	
	Candélabre (position indicative)	Visa - M. PACAUD Philippe, Géomètre-Expert :	
	Regard de branchement eaux usées		
	Regard de branchement AEP		
	Deux places de stationnement fixes et accès au lot (Largeur : 6m - Profondeur : 5 m)		
	Enrobé noir		
	Enrobé couleur clair		
	Zone végétale à caractère ornementale		
	Voie à double sens de circulation		
	Place de stationnement visiteurs en enrobé		
	Haie ornementale à planter par le lotisseur en pré-verdissement		
	Implantation : -soit à la limite séparant la propriété de la voie -soit avec un retrait de 4 m (5 m au droit des stationnements) par rapport à la limite séparant la propriété de la voie (au minimum 1/3 de la façade)		
	Zone non aedificandi		
	Zonage PLU		